



Déclaration du SNUipp-FSU 80 à la CAPD du 18 octobre.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs,

Vous le comprendrez aisément, le SNUipp-FSU 80 ne peut commencer sa déclaration liminaire sans avoir une pensée émue pour notre collègue **Christine Renon** qui a mis fin à ses jours. Choisir son école pour se suicider n'est pas anodin. C'est au contraire un message fort lancé à notre institution et à notre ministre : les enseignant-es n'en peuvent plus ! La surcharge de travail est d'année en année toujours croissante, et la souffrance qui en découle toujours plus vive.

Ce geste a marqué la profession. Les deux audiences que nous avons eues avec les services de la DSDEN et du rectorat ont permis de montrer de manière détaillée le ressenti des collègues directeurs et directrices. Nous demandons des actes forts, des décisions rapides et concrètes pour la direction d'école et pour le premier degré, sans pour autant accepter le statut de directeur que propose Jean-Michel Blanquer. Le SNUipp-FSU a listé 15 mesures d'urgence pour la direction d'école que notre organisation syndicale a remis mardi dernier en audience à la Rectrice. Nous vous la remettons aujourd'hui.

Le SNUipp-FSU 80 tient aussi à vous alerter sur l'urgente nécessité de **revaloriser les salaires des personnels de l'Éducation nationale**. Le ministre a annoncé son intention d'ouvrir des discussions avec les organisations syndicales sur le sujet des rémunérations des personnels en lien avec la réforme des retraites. Le SNUipp-FSU est demandeur de ces discussions car la revalorisation salariale revêt un caractère d'urgence dans un contexte marqué par un allongement du calendrier d'application des mesures de carrières de PPCR et par dix années de gel de la valeur du point d'indice. Il y portera donc ses propositions tout en refusant de lier cette question à la perspective d'une réforme des retraites. L'urgence ne saurait d'ailleurs attendre 2025. Le sujet des rémunérations ouvre des questions plus larges que celles soulevées par la réforme des retraites telle qu'elle est envisagée par le gouvernement.

Le SNUipp-FSU demande tout de suite le dégel de la valeur du point d'indice et un plan de rattrapage de celle-ci au regard du pouvoir d'achat perdu et souhaite que dans les discussions qui vont s'ouvrir à l'Éducation nationale, ce soit le levier de la revalorisation des carrières qui soit l'entrée principale.

Enfin, alors que vont se poursuivre les discussions avec le gouvernement, le SNUipp-FSU scénarise concrètement ce que voudrait dire la mise en place d'un **système de retraite par points**. Dans les réunions d'information syndicale que nous organisons depuis la rentrée scolaire, ce sujet est au cœur des interrogations des personnels. Le décryptage de cette réforme sensibilise au plus haut point les collègues qui, majoritairement, ne peuvent pas accepter celle-ci sans réagir. C'est dans ce sens qu'ils interpellent les syndicats pour organiser la riposte nécessaire dans l'unité syndicale la plus large avec une première journée de grève le 5 décembre.

Au niveau départemental,

Nous avons appris la **création d'un demi-poste d'UPE2A** à l'école Condorcet et nous nous en réjouissons ! Cela montre que le SNUipp-FSU 80 avait raison de demander des postes d'UPE2A sur le territoire. Mais nous nous interrogeons sur le fonctionnement de ce ½ poste créé, alors qu'un poste entier nous semblait plus adapté.

Nous souhaitons également évoquer **la circulaire sur les congés et autorisations d'absence du 26 septembre** qui stipule que les absences pour indisposition passagère sans consultation du médecin seront une autorisation d'absence sans traitement. Cela nous semble totalement aberrant. Les enseignant-es côtoient des élèves qui peuvent tour à tour être malades. Parfois l'enseignant-e peut être indisposé-e sans pour autant avoir la nécessité d'aller voir le médecin. Nous considérons, au SNUipp-FSU qu'il est anormal que les enseignant-es qui ne fourniraient pas de justificatifs, soient sanctionné-es par une journée d'absence sans traitement, donc une journée d'AGS en moins. Cette sanction n'est pas anodine puisqu'une journée d'AGS en moins a des répercussions sur le déroulement

de carrière (mouvement, promotions, retraite). Le SNUipp-FSU souhaite vivement que vous reveniez sur ce passage de la circulaire.

Dans l'arrêté du 21 juin 2019 qui modifie la mise en œuvre du **rendez-vous de carrière**, il est stipulé que le délai pour formuler des observations suite à l'envoi du compte-rendu d'inspection est de 15 jours. La circulaire départementale parle de 3 semaines. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point ?

Concernant les **évaluations CP/CE1** qui viennent de se terminer, nous aimerions revenir sur le déroulement de la passation de celles-ci dans le département. Dans certaines circonscriptions, les membres du RASED ou CPC ont proposé leur aide pour faire passer les évaluations. Lorsque l'aide a été véritable, notamment lorsqu'il était nécessaire de mettre en route les élèves face à leur livret, de se repérer dans les épreuves... cela n'a posé aucun problème, cette aide était bienvenue. Contrairement à ce qui s'est passé dans certains départements, nous espérons que les collègues n'ont pas ressenti cette intervention comme de la surveillance du déroulé strict de la passation. Nous savons aussi qu'une pression a été effectuée auprès de certain-es collègues avant la fin de saisie des résultats pour améliorer les résultats de leurs élèves. A quoi cela peut-il servir si ce n'est à rendre les collègues responsables des difficultés de leurs élèves ? Est-ce que le « guide orange » est la seule solution possible ? Souhaitez-vous de simples exécutants d'une « méthode » ministérielle plutôt que des enseignants professionnels ?

Nous avons été alertés par plusieurs collègues sur l'appréciation négative portée par les IEN des demandes faites auprès de la « **Caisse des Ecoles** » d'Amiens. En effet, des écoles ont déposé des CLEA d'une part, et des projets "Caisse des écoles" pour obtenir des financements de la mairie D'AMIENS et d'AMIENS Métropole d'autre part. Ces projets ne financent ni les mêmes actions, ni les mêmes structures. Les collègues le savent pertinemment. Ils demandent le financement des sorties culturelles et artistiques qui sont ou non liées aux CLEA. Nous demandons aux IEN de valider ces projets. Tous les élèves pourraient ainsi profiter des projets culturels alors que l'école ne peut pas les financer.

Nous avons appris que les **T1** ont été destinataires d'un formulaire d'auto évaluation que nous jugeons scandaleux dans le contenu. Voici quelques questions très explicites qu'ils doivent classer de 1 à 5 :

« *Quand un élève fait mieux que d'habitude, c'est souvent parce que j'ai fait un effort supplémentaire ?* »

« *Quand j'essaie vraiment, je peux venir à bout des élèves les plus difficiles.* »

« *Si un élève dans ma classe est bruyant et dérange, j'ai l'assurance de connaître certaines techniques pour le rappeler à l'ordre.* »

Comment des enseignant-es en début de carrière et même après plusieurs années, peuvent répondre à ce genre de questionnaire ? Pourriez-vous nous dire si ce document émane de vos services, quelle en est la finalité ? Et si cela n'est pas le cas, pouvez-vous faire en sorte que ce genre de pratique disparaisse ?

Enfin, nous vous avons adressé un courrier le 19 septembre, sur la **formation REP+**. Les collègues qui travaillent à temps partiel, en REP+ n'auraient plus droit à ces formations alors que le décret 2008-775 précise qu'ils doivent en bénéficier au prorata de leur quotité de travail.